

EN CES TEMPS DE CRISE SANITAIRE, PARLONS DE QUALITE DE L'AIR INTERIEUR.

L'indice de confinement, vous connaissez ?

C'est qu'on appelle **indice ICONE**, le résultat de plusieurs années de recherche au sein du CSTB.

Il est aujourd'hui l'indice de référence pour apprécier le taux de confinement d'une pièce.

Il est basé sur l'analyse du taux de CO₂ dans une pièce pendant une période glissante de 4,5 J, représentatifs d'une semaine de travail : le résultat est issu d'un algorithme élaboré, un indice de 1 à 5 => *le plus proche de 1 indiquant un lieu bien aéré et sain.*

Pour ce faire, il faut un appareil permettant de mesurer **toutes les 10 minutes le taux de CO₂**, la température et l'humidité dans une pièce.



Calculé en temps réel par un système connecté, il permet :

- *D'ajuster les habitudes d'aération,*
- *De faire de la pédagogie, d'adopter les bons gestes*
- *De protéger ses collaborateurs ou élèves dans les lieux d'éducation.*

Aujourd'hui la mesure de cet indice ICONE est **fortement conseillée** par les directives sur la qualité de l'air intérieur – la QAI - définies par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Au vu des récents évènements, demain, il deviendra obligatoire.

Aujourd'hui, ce qui est obligatoire, c'est la mesure de la QAI :

- ⇒ Depuis 2018 : pour les crèches, maternelles et centre de loisirs
- ⇒ 2020 : pour les collèges et lycées
- ⇒ 2023 : pour TOUS les ERP



- ⇒ N'hésitez pas à nous contacter pour vous mettre en conformité et garantir un air sain pour TOUS avec le KIT QuosAir !